



akadémie 

L'organisme de formation
100% ALUR & 100% e-learning



akadémie

L'organisme de formation

100% ALUR, 100% e-learning

Le métier d'agent immobilier est une profession réglementée. Akadémie, notre organisme de formation continue certifié Qualiopi, vous accompagne dans vos obligations de formation ALUR avec des contenus en e-learning, vous permettant de renouveler très facilement votre carte T et de respecter vos obligations légales pour les personnes disposant d'une attestation d'habilitation.

Akadémie, c'est :

**+ de 240h
de formation**

**+ de 55 000
formations dispensées***

**+ de 30
experts métiers à votre service**

**96%
de taux de recommandation**

► Des thématiques variées & au coeur de votre métier

Pour vous accompagner au mieux dans votre métier qui évolue en permanence, notre offre est régulièrement mise à jour !

Le catalogue aborde des thématiques concrètes que vous rencontrez au quotidien : méthodes de prospection, code de déontologie, estimation immobilière, etc.

Nos formations s'adaptent à vos besoins et vous apportent l'expertise nécessaire à la bonne pratique de votre métier.

► Une solution sur mesure pour votre agence

Choisissez de vous former à la carte, ou en accès illimité pour toute l'agence, selon vos besoins.

Vous suivez très facilement votre progression et celle de votre équipe, et accédez à vos attestations dès que vous en avez besoin !



► Akadémie s'engage dans une démarche qualité

Nos experts métiers sont tous des professionnels connus et reconnus dans leur domaine : ils mettent toute leur expertise à votre service.

Dans le cadre de sa certification Qualiopi, Akadémie suit une démarche qualité constante pour toujours vous proposer le meilleur. Ainsi vous aurez toutes les clés pour proposer à vos clients le meilleur suivi et la meilleure expérience !

► La formation ALUR, en toute simplicité

1 Acheter

- Vous vous inscrivez à la formation qui répond à vos besoins.

2 Visionner

- Vous effectuez votre formation en ligne, où vous voulez & quand vous voulez. Le e-learning est le format privilégié par + de 75% des professionnels de l'immobilier.

3 Valider

- Vous obtenez votre attestation de formation conforme CCI.



► Répondez facilement à vos obligations de formation

Dans le cadre du renouvellement de votre carte professionnelle, vous devez effectuer 42h de formation tous les 3 ans, dont 2h sur le code déontologie et 2h sur la non-discrimination à l'accès au logement. Cette obligation concerne également l'ensemble des collaborateurs qui possèdent une attestation d'habilitation, à hauteur de 14h/an : salariés, agents commerciaux, négociateurs immobiliers, direction d'une agence, d'un établissement ou d'une succursale.

En cas de non-respect, vous vous exposez à des poursuites et à l'invalidation des mandats en cours sur la période.

L'ensemble de nos formations est éligible à la loi ALUR afin de vous permettre de répondre facilement à ces obligations. Les attestations vous sont délivrées dès la fin de la formation.

**14h par an
pour les attestations
d'habilitation**

**42h tous les 3 ans
pour le renouvellement de la
carte T**



akadémie

L'organisme de formation
100% ALUR & 100% e-learning

Contactez- nous !

► Vous souhaitez prendre
rendez-vous ou obtenir plus
d'informations ?

la-boite-immo.com
0 812 05 00 11
contact@la-boite-immo.com



UNE SOLUTION PROPOSÉE PAR

 **la boîte immo**
1^{er} PARTENAIRE DES INDÉPENDANTS

Qualiopi 
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°Siret 509 551 339 00062 | N° de déclaration d'activité formation 93830559483 auprès du préfet de région PACA
57 chemin de la Maunière - 83400 Hyères | Tel : 04 94 354 354 | DOCUMENT CRÉÉ LE 12 / 07 / 2022

Edité le : 01 / 07 / 2025